

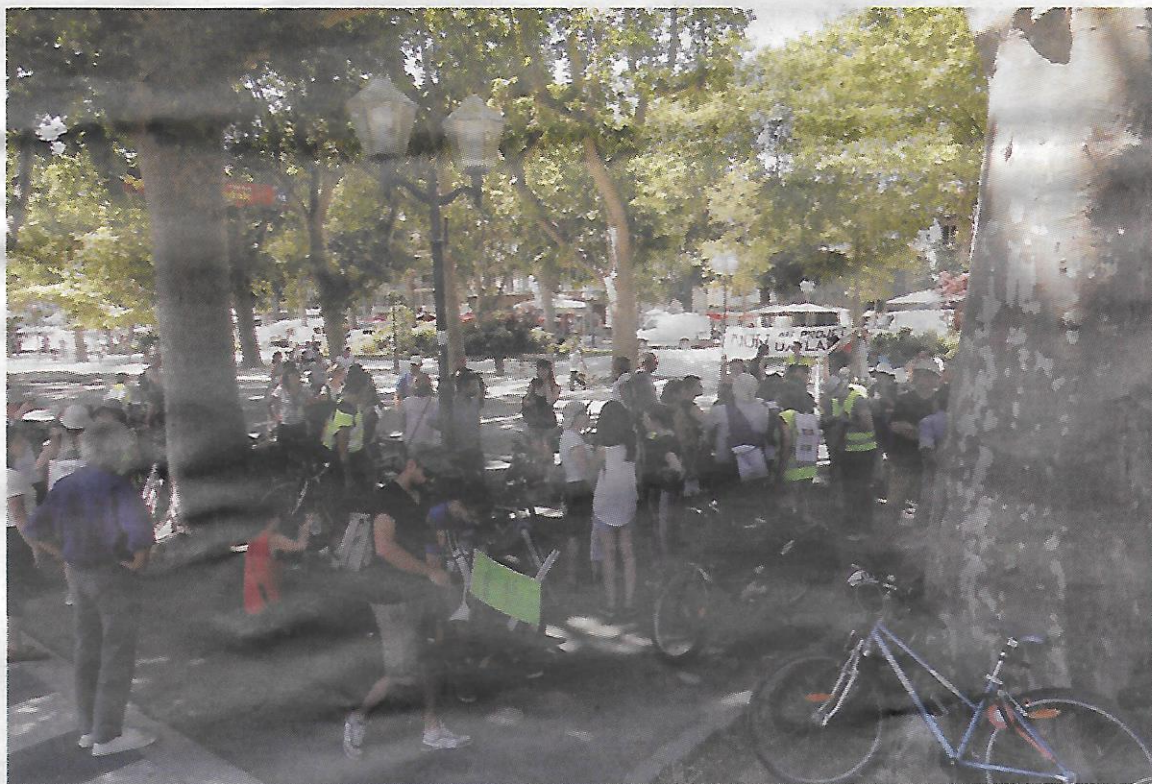
Environnement. A St Clément de Rivière, le projet de création d'une zone commerciale sur 23 ha trouve un groupe d'opposants citoyens sur sa route.

Oxygène : un combat pour la défense des terres agricoles

■ Le rejet par la CNAC du recours du collectif Oxygène, contre le projet Oxylane, qui prévoit la création d'une zone commerciale sur un terrain de 23 ha à Saint Clément de Rivière, n'a pas fait rentrer les opposants à la maison. Les membres du collectifs qui rassemble 13 associations en luttent depuis six mois étaient de sortie hier pour une grande manifestation à vélo depuis Saint-Clément-de-Rivière jusqu'au Décathlon Odysseum, où ils ont déposé symboliquement devant le magasin de la terre «*que Décathlon veut détruire*» en provenance des terres agricoles où devrait s'implanter le projet.

Le diagnostic est plus qu'alarmant. Dans les périphéries des agglomérations grandes et moyennes, la multiplication anarchique des implantations commerciales s'accompagne d'une consommation foncière excessive. L'entrée des villes et leur périphérie, sont là pour témoigner de la croissance incontrôlée de la grande distribution (création de 3 à 4 millions de m² de surfaces de vente chaque année en France,) et des conséquences parfois néfastes pour le tissu économique, le patrimoine architectural et environnemental des territoires.

« Une étude de la CCI met en évidence que si la population a doublé dans l'aire montpelliéraine au cours des trente dernières années, la surface commerciale a elle, été multipliée par dix », indique Jean-Michel Héлары un des porte-paroles du collectif Oxygène. Ainsi, les centralités urbaines se fragilisent et le processus de banalisation des paysages d'entrée de ville se poursuit avec une surproduction manifeste de surfaces de vente au regard des potentiels locaux de



Pose déjeuner sur l'Esplanade avant de rejoindre Décathlon Odysseum. PHOTO DR

consommation. Les déséquilibres spatiaux s'accroissent avec la concurrence territoriale. Dans le cas de l'implantation d'Oxylane, la commune de Saint Clément de Rivière qui n'a toujours pas transformé son POS en PLU, dépend de la Communauté de communes du grand Pic St Loup. « Le paradoxe explique Michel Héлары c'est que le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de cette Communauté de communes a été attaqué par le Préfet et annulé par le Tribunal Administratif au motif qu'il ne protège pas suffisamment les terres agricoles. Du coup il n'existe plus

et on peut faire n'importe quoi. » La loi LME du 4 août 2008 a introduit plusieurs innovations en matière d'urbanisme commercial, en modifiant les critères d'obtention de l'autorisation, de création. La législation s'inscrit dans une perspective d'environnement et de développement durable tout en respectant les exigences de la législation européenne relative à la liberté d'installation et l'égalité de traitement pour les entreprises afin de garantir la concurrence. A l'instar de l'action d'hier, le collectif Oxygène s'inscrit dans une démarche citoyenne. La plupart des

membres ne sont pas des riverains puisqu'il n'y a pas d'habitation. Ils entendent faire connaître leur lutte et se rapprocher de thème analogue comme le collectif Caylus qui lutte contre l'implantation d'un lotissement de 20 ha à Castelnau le Lez où les opposants à la gare TGV de la Maugère. L'action citoyenne qui passe par l'action judiciaire embarrasse de plus en plus les élus, les promoteurs et la grande distribution. Serait-ce pour cela que la loi Pinel entrée en vigueur en janvier supprime le recours au collectif citoyen ?

JEAN-MARIE DINH